

CONSEIL MUNICIPAL

SALLE DU POLE CULTUREL



2 MARS à 18H00



ORDRE DU JOUR

1°) DECISIONS DU MAIRE

2°) DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Reversement à un agent de la somme perçue par la collectivité au titre d'une aide versée par le fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale
- Création d'un emploi permanent de « responsable de l'évènementiel »

3°) DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA DEMARCHE QUALITE

- Reprise anticipée des résultats 2022 du budget de la ville
- Vote des taux d'imposition pour la commune de Cuers
- Révision des autorisations de programmes et crédits de paiements
- Subventions 2023 accordées par la ville de Cuers
- Constitution d'une provision pour risque contentieux.
- Budget Primitif 2023 pour la ville de Cuers
- Reprise anticipée des résultats 2022 du budget du service de l'eau de la ville de Cuers
- Budget Primitif 2023 du service de l'eau de la ville de Cuers
- Reprise anticipée des résultats 2022 du budget du service de l'assainissement de la ville de Cuers
- Budget Primitif 2023 du service de l'assainissement de la ville de Cuers
- Approbation de la délibération de la communauté de communes « Méditerranée Porte des Maures » pour l'abrogation du reversement de la taxe d'aménagement

4°) DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- Reconduction du dispositif d'incitation financière à l'acquisition de vélos à assistance électrique - attribution d'aides pour l'année 2023
- Autorisation de signature de la charte forestière

5°) DIRECTION VIE DE LA CITE

- Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition de matériels à la Commune de Cuers par l'association musicale « Coudon concert band »